

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Psychologie

- Université Rennes 2

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Comportements, cliniques, apprentissage et santé

Établissement déposant : Université Rennes 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence de *Psychologie* de l'Université Rennes 2 est une licence généraliste qui dispense les connaissances fondamentales dans les principaux sous-domaines de la discipline (psychologie cognitive, psychologie sociale, psychologie du développement, psychologie clinique et psychopathologie), ainsi qu'en biologie et en neurosciences. Ces connaissances disciplinaires sont complétées par des enseignements méthodologiques propres au domaine et des enseignements transversaux (langues, informatique). Les effectifs d'étudiants sont élevés (951 inscrits en première année, en 2014). Près d'un tiers d'entre eux suivent cette formation à distance.

Synthèse de l'évaluation

Répondant aux normes d'organisation du système LMD, en particulier dans sa progressivité, cette licence a pour vocation première la poursuite d'études en master. Comme c'est fréquemment le cas pour ce type de formation, le taux d'échec est élevé en première année (L1), voisin de 60 %, mais se réduit en deuxième et troisième année (L2 et L3). Les spécialités disciplinaires existantes proposées dans le master de *Psychologie* sont abordées en troisième année dans le cadre d'une initiation à la recherche, permettant à chaque étudiant d'affiner son orientation.

Les étudiants sont accompagnés dans la construction d'un projet professionnel dès la première année dans le cadre d'enseignements pluridisciplinaires de préprofessionnalisation (méthodologie du projet professionnel), cela dans l'objectif d'élaborer la constitution du parcours de formation et l'insertion professionnelle ultérieure.

L'ouverture des étudiants à la mobilité internationale est soutenue par l'accent porté sur l'apprentissage des langues et la possibilité de passer un semestre ou une année dans une université étrangère.

Points forts :

- Contenus d'enseignements diversifiés avec un tronc commun qui permet une progressivité tout à la fois dans la spécialisation disciplinaire et la préprofessionnalisation des futurs diplômés.
- Offre consistante de formation en langues étrangères.
- Possibilité de suivi du cursus soit en formation en présentiel, soit en formation à distance.
- Module « Projet professionnel » qui propose une assistance sérieuse à la constitution d'un parcours de formation.
- Un « dispositif de réorientation » qui aide les étudiants à réajuster leur projet de formation au cours du premier semestre.

Points faibles :

- Taux d'échec important en L1 et en L2 (sensiblement plus de la moitié).
- Fort taux d'étudiants dans la formation à distance posant des difficultés de suivi.
- Manque de certaines informations sur les contenus pédagogiques dans le dossier d'évaluation, qui permettraient d'apprécier plus précisément l'adéquation du cursus aux objectifs.
- Absence de conseil de perfectionnement.

Conclusion et recommandations :

La licence de *Psychologie* de Rennes propose une formation généraliste consistante, ouverte à des modalités de formations attentives aux particularités des étudiants (en présentiel, à distance, permettant des adaptations aux situations spécifiques (handicap, sportifs, salariés, etc.).

La formation propose une démarche de spécialisation progressive qui rend compte d'un important taux de poursuite d'études des diplômés. Elle s'appuie avec bénéfice sur les services centraux proposant des compléments indispensables (langues, informatique, orientation professionnelle).

Le fort taux de recrutement en enseignement à distance nécessiterait une attention particulière, surtout dans le cadre d'une formation qui garantit la possibilité d'accéder au titre de psychologue.

Il conviendrait de continuer à favoriser la mobilité internationale, poursuivre la mise en place de conseils de perfectionnement et tenter de réduire le taux d'échec en L1 et L2.

Il serait souhaitable de pouvoir différencier les taux de réussite des étudiants en présentiel de ceux qui suivent l'enseignement à distance.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La licence de <i>Psychologie</i> est une formation généraliste initiant aux différents sous-domaines de la psychologie. Son objectif est essentiellement la préparation à la poursuite d'études en master.</p> <p>Les étudiants ayant obtenu la licence de <i>Psychologie</i> peuvent s'inscrire de plein droit en master, ce qui est la condition nécessaire à l'obtention du titre de Psychologue à l'issue du master 2 en psychologie.</p> <p>La formation se donne comme objectif l'acquisition de compétences disciplinaires couvrant les domaines traditionnels de la discipline : psychologie cognitive, psychologie sociale, psychologie du développement, psychologie clinique et psychopathologie. Ces enseignements correspondent à l'ensemble des « UEF » (Unités d'enseignements fondamentaux), auxquelles s'ajoutent des enseignements extra-disciplinaires, régulièrement répartis sur les six semestres de la licence.</p> <p>Des enseignements plus orientés vers les spécialisations proposées en master (UEF-2, correspondant à 36h CM en semestre 5, et 36h CM en semestre 6), attestent la progressivité du cursus vers l'accès à la poursuite d'étude.</p> <p>Des enseignements méthodologiques permettant d'acquérir des compétences transversales (documentaires, informatiques, et linguistiques) sont également proposés. L'enseignement des langues se poursuit au cours des six semestres, permettant un apprentissage « en continuité » ou « en initiation ».</p> <p>La structuration et les contenus de la formation semblent pertinents et en adéquation aux objectifs d'une formation générale en psychologie au niveau de la licence.</p> <p>L'indication, au titre des objectifs concernant les « compétences disciplinaires » de « participer activement à la préparation et à la réalisation d'une recherche planifiée » peut surprendre en licence, dès lors qu'il s'agit essentiellement d'une approche des thématiques des spécialités de master. De même, l'exigence de « respecter les principes de l'éthique de la recherche » peut sembler également quelque peu prématurée par rapport à la connaissance en ce domaine, qui concerne plutôt le master.</p> <p>Les enseignements en méthodologie disciplinaire semblent assez réduits, ou du moins peu visibles, et ne concernent apparemment qu'une approche limitée en L1. La maquette gagnerait à mieux mettre en avant cette composante fondamentale de la formation.</p>
---	---

<p>Environnement de la formation</p>	<p>La structure des enseignements de la licence de psychologie correspond à l'architecture habituelle d'une licence généraliste dans ce domaine et se conforme au modèle partagé par les autres licences de Rennes 2 (tronc commun de 11h30 en L1, 6h à 7h en L2 et L3). La formation peut être suivie soit en présentiel, soit à distance, par l'intermédiaire du SUED (Service Universitaire d'Enseignement à Distance).</p> <p>Des professionnels appartenant aux institutions publiques ou organismes privés interviennent dans la formation en assurant des TD (travaux dirigés). Des partenariats ont été mis en place afin de favoriser l'accès à des lieux de stage. Plusieurs associations de la région sont impliquées dans le dispositif de « Validation de l'Engagement Etudiant » permettant, par la validation d'une action de bénévolat en milieu associatif (semestre 6), un contact avec les situations qui pourront faire ultérieurement l'objet d'une orientation et d'un engagement professionnels.</p> <p>L'organisation du cursus favorise globalement les liens avec les milieux professionnels ciblés par la poursuite d'études, et avec lesquels les étudiants peuvent déjà prendre contact par le biais de stages d'observation optionnels (encadrés par des titulaires), le module de préprofessionnalisation et les intervenants externes, parmi lesquels se comptent de nombreux praticiens.</p> <p>L'effort fourni par l'équipe enseignante est très sensible pour positionner une offre de formation qui, tout en intégrant les fondamentaux de la discipline, propose des ouvertures sur le monde socio-économique.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Les cours sont essentiellement dispensés par les enseignants-chercheurs du département (49 statutaires) et ATER, ainsi que par des enseignants-chercheurs de Rennes 1 pour les formations en biologie et en neurosciences.</p> <p>Des professionnels sont également sollicités pour les TD et pour les enseignements de spécialisation des semestres 5 et 6 (psychologues et professions paramédicales).</p> <p>Le souhait affiché est de maintenir un équilibre entre les représentants des sous-disciplines de la psychologie afin, tout d'abord, d'offrir aux étudiants une vision large des champs théoriques et pratiques du domaine, et de leur permettre ensuite une orientation vers des différentes spécialisations proposées en master.</p> <p>Les enseignants de chaque filière de la discipline prennent en charge l'organisation et la répartition des enseignements correspondant à leur domaine de spécialisation donnant lieu à des réunions pédagogiques par spécialité.</p> <p>Les « conseils de département » se tiennent environ tous les deux mois, incluant la présence des représentants des étudiants.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>La licence <i>Psychologie</i> accueille un nombre important d'étudiants. Pour l'année 2014-2015, les effectifs se montent à 951 en licence 1, 671 en licence 2 et 512 en licence 3 (soit 2134 pour l'ensemble de la formation). Cette forte demande d'inscription dans le cursus de psychologie correspond à une situation nationale.</p> <p>Il est à noter une progression régulière du nombre d'étudiants qui suivent la formation à distance passant, pour la licence 1, de 190 en 2011-2012, à 356 en 2014-2015. Cette même augmentation se constate pour les trois années de la licence.</p> <p>Le taux d'échec est important (tout en se maintenant dans des moyennes nationales), à son maximum en licence 1, et se réduisant au fur et à mesure de la progression : réussites 34 % à 44 % en licence 1, de 51 % à 61 % en licence 2, et de 77 % à 84 % en licence 3. Conformément à la vocation première de cette licence, le choix de la poursuite d'études est très majoritaire chez les étudiants diplômés, de l'ordre de 80% relevé 6 mois après la licence.</p> <p>Parmi le peu de diplômés n'ayant pas opté pour la poursuite de leurs études (moins d'une quinzaine par an), la plupart (85 % à 90 %) ont pu trouver un emploi, qui n'a toutefois pas de lien significatif avec la formation, bien que majoritairement dans l'enseignement. Plus nombreux sont les étudiants qui ont, tout à la fois, trouvé un emploi et poursuivi leurs études (27 à 32 par an). On peut poser l'hypothèse qu'il s'agit non d'un choix, mais d'une nécessité, pour financer leur formation.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>Les enseignants titulaires intervenant en licence sont pour la plupart engagés dans la formation de master et appartiennent aux trois laboratoires d'adossement de la formation (EA 1285, EA 4050, EA 2241). En outre, certains des enseignements-chercheurs de l'Université de Rennes 1 dispensent des enseignements de biologie et de neurosciences de licence sur les trois années.</p> <p>Le respect des équilibres sous-disciplinaires au sein du département est garanti par sa politique de recrutement. Cette politique permet d'assurer un enseignement généraliste de qualité, dans lequel les cours sont dispensés par des spécialistes de chaque sous-discipline. Elle permet également d'offrir aux étudiants de licence 3 des enseignements de spécialisation élaborés et délivrés par des enseignants-chercheurs dont l'expertise est reconnue dans le champ de spécialisation concerné.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La licence de <i>Psychologie</i> s'intègre dans le « schéma de professionnalisation » structuré au niveau global de l'université, dans le champ des « métiers des secteurs de la santé et du social », correspondant donc à un ensemble d'emplois privilégiés dans ce domaine.</p> <p>La formation répond aux demandes actuelles d'aménagement des licences généralistes pour rendre plus présentes aux étudiantes les diversités et spécificités des pratiques professionnelles. De façon intéressante, sont en effet proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un enseignement de « Méthodologie » du Projet professionnel, prévu dès le semestre 1, qui permet de commencer à mettre en place une orientation professionnelle (proposant des ressources et références), ainsi qu'un aperçu sur d'autres formations. Ce « projet professionnel » vise essentiellement la construction d'un parcours de formation, mais permet un contact direct avec les intervenants venant présenter leurs activités professionnelles. - Des interventions pédagogiques faites par des professionnels qui apportent des vues concrètes des activités. - Des compétences orientées progressivement vers des spécialisations disciplinaires en lien étroit avec les formations de master et ainsi les profils d'emploi correspondants. <p>Dans le cadre des enseignements généraux, nombre d'acquis transversaux sont directement valorisables dans la plupart des activités professionnelles (par ex. « travailler en équipe et en autonomie », « communiquer sur son travail à l'oral comme à l'écrit », « s'autoévaluer et se remettre en question », etc.)</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>La formation de licence de <i>Psychologue</i> ne prévoit pas de stages obligatoires, à l'exception de certains enseignements de spécialisation en semestre 5 et 6 (ce qui correspond toutefois à un effectif non négligeable de près d'une cinquantaine d'étudiants).</p> <p>Des stages d'observation optionnels restent cependant possibles et largement conseillés en licence 3 (une soixantaine par an, et plus de ceux imposés par les options de spécialité), et également dès la seconde année (environ une quarantaine), voire même dès la première année. Ils font l'objet d'un encadrement par un enseignant statutaire et d'un rapport de stage évalué (avec délivrance d'une attestation). Ces stages précoces, qui résultent pour la plupart d'une démarche volontaire, sont pris en compte dans le recrutement en master 2.</p> <p>Une coordinatrice membre de l'équipe pédagogique formalise les liens avec les institutions et organismes qui envisagent l'accueil d'étudiants à ce niveau d'études.</p> <p>Le BAIP fournit une aide aux étudiants dans la recherche de lieux d'accueil, en proposant des ateliers collectifs ou des entretiens individuels, et en mettant à profit une base de données importante de lieux de stage.</p> <p>La plus grande difficulté semble résider dans le nombre important d'étudiants qui rend impossible une généralisation des suivis de stage, ce problème étant déjà présent, voire critique, en master 1.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Les échanges internationaux sont organisés par le Service des Relations Internationales de Rennes 2, sous forme de programmes d'échanges et de développement d'accords de coopération.</p>

	<p>La mobilité étudiante sortante correspond à un nombre oscillant entre 12 et 15 étudiants sur les trois dernières années, ce qui est relativement peu comparé aux effectifs de plus de 2000 étudiants en licence. Ce nombre est toutefois en augmentation par rapport au précédent contrat quadriennal (en moyenne 8 sortants par année). Les lieux d'accueil à l'étranger proposés contractuellement sont assez variés (Argentine, Chili, Espagne, Allemagne, Pologne, Canada, etc.). Le nombre d'étudiants entrants est sensiblement supérieur à celui des sortants, mais reste toutefois assez faible (19, 22, 23 et 10 sur les quatre dernières années).</p> <p>L'enseignement des langues est soutenu au cours des six semestres, permettant une formation soit « en continuation » des acquis du lycée (2h/semaine de L1 à L3), soit « en initiation » (4h/semaine en L1, 3h/semaine en L2 et L3). L'objectif affiché est la compréhension et l'expression écrites et orales. L'offre linguistique s'avère particulièrement riche : neuf langues sont proposées « en continuation » et 12 langues sont proposées « en initiation ».</p> <p>La possibilité d'apprendre une seconde langue est également prévue à titre optionnel (2h/semaine sur les six semestres).</p> <p>Les enseignements de langue sont assurés par le Centre de Langues pour Spécialistes d'Autres disciplines (LANSAD), sans que l'on sache si les contenus pédagogiques sont orientés vers les besoins disciplinaires ou non. Ce service organise également la passation d'une certification CLES (certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur). Ce certificat est adossé au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL, niveaux B1 et B2).</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le département de psychologie organise annuellement une « Journée portes ouvertes » et participe au Salon de l'étudiant. Les enseignants et associations d'anciens étudiants y tiennent des stands d'information présentant la formation de licence et de master.</p> <p>Les enseignants proposent également des conférences d'information et des rencontres avec les étudiants en intervenant directement dans leur lycée, et leur proposant également des « Journées d'immersion », dans lesquelles les lycéens peuvent suivre des cours et les TD.</p> <p>L'équipe pédagogique propose des réunions de rentrée annuelles, permettant aux étudiants un repérage global de l'année à venir.</p> <p>Les étudiants ne pouvant suivre la formation en présentiel bénéficient d'un service d'enseignement à distance. Le nombre d'inscrits dans ce dispositif pédagogique est en constante augmentation sur les trois dernières années.</p> <p>Aucune donnée n'est disponible concernant les réorientations des étudiants qui abandonnent le cursus de psychologie, ni concernant l'intégration (en volume) des étudiants « réorientés » à partir d'autres formations initiales (telles que la première année d'études de santé, PACES).</p> <p>La procédure standard APB (Application Post Bac) est mise en œuvre pour les candidats ayant moins de 26 ans (une commission prend en charge les autres candidatures).</p> <p>Il est à noter l'application d'un principe de « priorisation géographique » accordant aux seules candidatures des départements de l'académie et limitrophes un accès de plein-droit. Les candidats externes sont donc dépendants des effectifs déjà atteints par ces candidatures de plein-droit (le pourcentage correspondant n'apparaît pas dans les documents disponibles).</p> <p>Les candidatures en licence 2 et 3 sont évaluées par une commission pédagogique. Les demandes de Validation des Acquis d'Expérience, nombreuses sont prises en charge par la commission correspondante. Il est exigé pour un dépôt de candidature de pouvoir justifier de trois ans d'expérience professionnelle en lien avec le diplôme.</p> <p>Les étudiants peuvent choisir un enseignement d'une autre faculté (« UEF bis » de 48h au premier semestre), susceptible de favoriser une réorientation en cours de première année.</p> <p>Symétriquement, les étudiants de PACES peuvent être accueillis dès le second semestre (après entretien d'orientation).</p> <p>Concernant les dispositifs d'aide à la réussite en 1^{ère} année de licence deux mécanismes de réorientation sont proposés : un premier dispositif</p>

	<p>au terme de trois semaines d'enseignement, qui nécessite un entretien avec les chargés d'orientation du service universitaire d'orientation (SUIO-IP) ; un deuxième dispositif vers la fin du 1^{er} semestre, qui impose consécutivement deux entretiens avec les chargés d'orientation du SUIO-IP et ensuite avec le responsable de la filière souhaitée pour réorientation.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La licence de <i>Psychologie</i> est proposée selon la double modalité d'une formation typique en présentiel, ou bien à distance.</p> <p>La formation en présentiel propose des cours magistraux et des travaux dirigés, avec une répartition équilibrée entre ces deux modalités, ainsi qu'un suivi individualisé de « travaux d'études et de recherches » en licence 3. Dans ce contexte, l'outil numérique vient en complément des enseignements, en mettant à disposition des documents et des possibilités de travail interactif.</p> <p>La formation à distance, supervisée par le Service Universitaire d'Enseignement à Distance (SUED) s'appuie sur une utilisation plus intensive de l'informatique via la plateforme « Coursus » : les cours et leurs annexes sont accessibles en format électronique (fichiers texte, diaporamas, vidéos des cours enregistrés, exercices corrigés, banques de données), et des échanges par ce biais sont prévus avec les enseignants. Cette formation à distance est coordonnée par un enseignant du département.</p> <p>L'ensemble des supports numériques est accessible par l'ENT.</p> <p>Des aménagements sont prévus pour les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau ou les étudiants dispensés d'assiduités (salariés, détenus, double cursus, chargés de famille) concernant l'assiduité (dispenses) et les conditions d'examen.</p> <p>Des étudiants en formation continue peuvent être inscrits dans le cadre pédagogique de la formation initiale (en présentiel ou à distance).</p> <p>Les outils numériques font l'objet d'un enseignement méthodologique en licence 1 et 2 (UEM2/3, d'un volume de 48h), portant sur l'utilisation des logiciels bureautiques de base et la capacité de produire et utiliser des informations dans le cadre de collaborations « en interne et en externe ». Cette formation permet d'accéder à la certification C2I, l'inscription à ces épreuves étant gratuite.</p> <p>Au total, on constate la mise en œuvre d'un ensemble important de dispositifs de formations différenciés selon les besoins et situations des étudiants.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>La majorité des évaluations s'effectue sous forme d'examens écrits terminaux, plutôt que par contrôles continus. Ce choix est clairement motivé par le très grand nombre d'étudiants inscrits dans le cursus. La proportion d'évaluations en contrôle continu reste toutefois importante (33 % en L1, 18 % en L2 et 46 % en L3).</p> <p>L'information sur les modalités de contrôle des connaissances se fait par voie d'affichage et par l'ENT, indiquant également les règles de compensation. Ces règles correspondent à une compensation annuelle (compensation sur les deux semestres de chaque année et validation avec une moyenne supérieure à 10/20). La validation des enseignements permet l'obtention des ECTS correspondants, conformément aux valeurs indiquées dans la maquette pédagogique. La validation du diplôme s'obtient par compensation sur les six semestres (avec attribution d'une mention de réussite). En cas de redoublement, les UE acquises peuvent être capitalisées, sur avis du jury.</p> <p>Les jurys, désignés annuellement, sont composés de trois enseignants-chercheurs intervenant dans le cursus et appartenant à des filières disciplinaires différentes.</p> <p>Le point à améliorer serait d'augmenter sensiblement le taux d'évaluations sous forme de contrôle continu en L2, remarque faite toutefois en connaissance du problème posé par les effectifs très importants. Un renfort des équipes pédagogiques serait souhaitable en ce sens.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Les compétences transversales sont décrites dans les termes correspondant à une licence généraliste : capacité rédactionnelle, autonomie de travail, capacité à se documenter sur un sujet précis, à</p>

	<p>communiquer et transmettre les connaissances acquises, etc.</p> <p>L'évaluation des compétences transversales s'effectue essentiellement dans le cadre général de l'acquisition des connaissances, sans suivi particulier. Les enseignements spécifiques tels que les langues et l'informatique permettent d'accéder à des certifications (C2I, CLES).</p> <p>Ces différents aspects des compétences et capacités acquises, des savoir-faire généraux et spécifiques, et des compétences transversales, sont indiqués dans la fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) annexée.</p> <p>Le nombre d'étudiants, en particulier ceux suivant la formation à distance (en constante augmentation) pose des difficultés de suivi, également d'évaluation pour les enseignements pratiques tels que les dossiers et les TER en licence.</p> <p>Il n'existe pas de « portefeuille de compétences » associé à un suivi individualisé, des étudiants.</p> <p>Un dispositif externe au département, le réseau social « Résonances » développé par le pôle Formation-Emploi du SUIO, vient soutenir la valorisation des compétences acquises. Ce réseau repose sur la collaboration entre enseignants, chercheurs, étudiants et partenaires du monde socio-économique. Il tente de « décliner l'offre de formation en termes de compétences » et « d'acculturer les étudiants à la notion de compétences ».</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>L'évaluation des taux d'insertion relève des fonctions de l'Observatoire des Parcours Etudiants et de l'Insertion professionnelle (OPEIP), qui fait partie des services communs (les données disponibles sont fournies dans l'annexe « Insertion et poursuite d'études »). L'OPEIP réalise systématiquement des enquêtes sur l'insertion à 6, 18 et 30 mois.</p> <p>Aucune information n'est disponible sur l'évolution de la formation en fonction du devenir des diplômés. Toutefois, les faibles taux d'abandon, entre 2 % et 4 % pour toutes les années de licence et la poursuite d'études des étudiants ayant pu obtenir leur diplôme, 86 % en 2011 et 77 % en 2012, apparaissent comme des indicateurs positifs par rapport à l'objectif de formation de la licence.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il n'y a actuellement pas de Conseil de perfectionnement de la formation de psychologie au niveau de la licence.</p> <p>Les conseils de département sont toutefois ouverts aux représentants étudiants. Le projet est en cours de mettre en place ce dispositif, en envisageant d'inclure des personnalités extérieures.</p> <p>Aucune indication ne semble disponible concernant les évaluations des enseignements par les étudiants, ni concernant les procédures d'autoévaluation.</p>

Observations de l'établissement



**Lettre d'accompagnement aux réponses de l'université Rennes 2
aux rapports de synthèse de l'HCERES
(juillet 2016)**

La direction de l'établissement remercie l'HCERES pour l'évaluation globalement très positive de l'ensemble de ses formations.

Quoique consciente des contraintes qui pèsent sur l'HCERES, elle regrette que les rapports de synthèse de cette dernière lui parviennent tardivement, à un moment où l'élaboration de l'offre de formation que l'université Rennes 2 proposera dans le cadre de la prochaine accréditation est presque achevée. Il va de soi, pourtant, qu'elle veillera à ce que les équipes pédagogiques tirent le meilleur profit des utiles recommandations formulées dans les rapports de synthèse.

Elle tient par ailleurs à répondre de façon globale à des observations qui touchent de manière transversale à l'ensemble de ces formations :

- Le taux de réussite en M1 et le taux de passage de M1 à M2 font l'objet de remarques dans plusieurs des rapports relatifs aux formations de Master. Au delà de l'appréciation portée sur quelques cas particuliers, la direction de l'établissement souligne qu'elle est confrontée à une double contrainte : d'une part l'augmentation de ses effectifs de master 1, d'autre part la pérennisation de formations à vocation professionnalisante pour lesquelles le bassin d'emploi n'est pas extensif.

- La place insuffisante des professionnels dans certaines formations de L ou de M est à l'occasion mentionnée par les experts de l'HCERES. La direction prend acte de ces observations mais souligne, que si elle doit en effet progresser dans ce domaine, elle dispose également d'acquis sur lesquels elle entend s'appuyer (IDEFI 2PLG, Licence Pro, masters à vocation professionnelle). Elle considère également que la généralisation des conseils de perfectionnement dans le cadre de la prochaine offre de formation contribuera à renforcer encore les liens avec les mondes socio-professionnels.

- La direction de l'université prend acte des observations critiques relatives à la place de l'international dispersées dans un nombre notable de rapports de synthèse. Elle constate que, malgré les efforts de plusieurs équipes pédagogiques, cette dimension n'a pas été, dans les précédentes mandatures, un axe fort de la stratégie de l'établissement. Elle tient toutefois à souligner que l'internationalisation des formations est un des axes stratégiques du futur contrat d'établissement. Plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises : objectif d'une mise en place de cours disciplinaires en langue étrangères dans l'ensemble des formations (dispositif EMILE); doublement du volume horaire attribuée aux langues dans le cadre des masters; mise en place de modules de préparation à la mobilité sortante dans le cadre de l'enseignement obligatoire des langues et d'unités d'enseignement facultatives;

mise en place d'un cadre conventionnel simplifié pour la signature d'accord de bi-diplomation qui porte déjà des fruits (bi-diplomation avec l'université de Fès (Maroc) et avec l'université de Fudan (Chine))

- Enfin, la direction prend acte des observations récurrentes sur les enquêtes d'insertion professionnelle et les problèmes d'utilisation et de lisibilité éventuellement rencontrés. Elle tient toutefois à faire remarquer que l'université Rennes 2, qui a été pionnière dans cette mission, travaille désormais dans un cadre méthodologique stabilisé et unifié à l'échelle de l'établissement mais défini au niveau national, de telle sorte que certains indicateurs restent de fait peu adaptés à la spécificité de certaines de ses formations.

Elle constate et déplore le fait que les données élaborées par l'Observatoire des Parcours de l'Etudiant et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) et transmises aux équipes pédagogiques n'aient été que faiblement appropriées et n'aient pas fait l'objet d'analyses approfondies dans les rapports d'auto-évaluation. Le développement d'enquêtes portées au niveau des équipes pédagogiques semble parfois encouragé par les rapporteurs. Or, la direction de l'université qui souhaite soutenir le caractère impartial et indépendant des enquêtes de l'OPEIP, producteur d'indicateurs d'insertion consolidés à l'échelle de l'établissement, entend limiter le développement d'enquêtes portées par les équipes pédagogiques qui ont pour effet collatéral de faire chuter le taux global de réponse de la part des étudiants.

Enfin et de façon plus circonstancielle, un faible taux de réponse sur les études de licence générale a été relevé par plusieurs équipes pédagogiques dans les rapports d'auto-évaluation. Ce problème vient du fait que les premiers résultats de l'enquête des diplômés de licence 2012 ont été intégrés alors même que le recueil n'était pas finalisé. Ce point de vigilance avait été porté à l'attention des équipes pédagogiques qui disposaient par ailleurs des enquêtes des Licences générales 2010-2011 pour lesquelles le taux de réponse oscille entre 61% et 67%.

Dans le cadre du projet de système d'information relatif à l'offre de formation, l'établissement va devoir repenser les modalités de documentation de l'ensemble des diplômes Rennes 2. Les questions de parcours étudiant et d'insertion professionnelle constituent des points d'entrée stratégique pour rendre lisible l'offre de formation. Dans cette logique, un travail de concertation va engager les équipes pédagogiques, la direction et l'OPEIP pour le renforcement de la visibilité et une meilleure interaction.

Le Président

Olivier DAVID

Champ de formation	Comportements, cliniques, apprentissages et santé
Intitulé du diplôme	Licence mention psychologie

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points suivants évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

Synthèse de l'évaluation

Introduction de la synthèse de l'évaluation	
Observations	Le taux d'échec en 1ère année évoqué dans la synthèse de l'évaluation est à nuancer. Il est en effet noté que celui-ci est voisin des 60%. Or, dans les faits, si l'on ne considère pas les étudiants qui ont abandonné dès le début de l'année et sur lesquels nous n'avons pas de prise (aucune note alors que les premiers contrôles continus ont lieu durant les 6 premières semaines), le taux d'échec est en moyenne inférieur à 50%.

Points faibles	
Observations	Un des points faibles souligne le "manque d'information sur les contenus pédagogiques dans le dossier d'évaluation..." Nous sommes étonnés d'une telle remarque puisque le département avait pris soin de joindre au dossier le livret comportant un descriptif détaillé des enseignements sur les trois années de licence. En outre, aucune des rubriques au sein même du dossier n'offrait l'opportunité de décrire très précisément les contenus des enseignements.

Analyse

Place de l'international	
Observations	La diversité des langues ne permet pas, pour chaque langue d'effectuer un enseignement spécifiques à la discipline. C'est le cas pour l'enseignement de l'anglais ou les étudiants suivent des cours adaptés à leur filière et dans une moindre mesure pour l'espagnol ou les étudiants sont regroupés par UFR d'appartenance, les étudiants de licence psychologie suivent alors des cours avec ceux de la licence de sociologie et de sciences de l'éducation. Pour les autres langues un regroupement par discipline n'est pas possible.

Olivier DAVID

Président de l'Université Rennes 2

